

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 12 juin 2015

**Maître Simon Tremblay**

Procureur en chef adjoint

Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion

des contrats publics dans l'industrie de la construction

600, rue Fullum, sous-sol, secteur 0570

Montréal (Québec) H2K 3L6

**Objet :** Votre lettre du 5 juin 2015 au sujet d'éléments de preuve additionnelle qui seraient contenus dans le document 272PP-2538-4; lettre de M. C. Gignac à Dr A. T. Porter

---

Maître Tremblay,

J'ai pris connaissance à nouveau de la lettre que j'ai envoyée à Arthur T. Porter le 25 février 2010 au sujet de l'opération de titrisation du stationnement du CUSM qui a été menée par l'Agence des PPP, à cette époque.

Cette lettre ne change rien à ce que nous avons écrit dans notre document du 16 janvier 2015 intitulé « Réponse au préavis de la CEIC signifié le 5 décembre 2014 à monsieur Clermont Gignac, directeur exécutif ».

Comme nous l'écrivions en page 1 de ce document, « deux opérations distinctes et complètement indépendantes ont eu lieu par rapport au stationnement et il y a lieu de ne pas les entremêler. »

EXTRAITS de la réponse au préavis :

**A) La première opération** a été gérée complètement et exclusivement par Infrastructure Québec et son représentant et a eu lieu à l'automne 2009 – hiver 2010. Elle a touché le financement du stationnement, sans par ailleurs n'aborder d'aucune façon, l'architecture du stationnement.

**B) La deuxième opération** touche la configuration du stationnement et le processus d'autorisation des dérogations, des points qui sont soulevés par le préavis signifié au Directeur exécutif.

La lettre au Dr Porter du 25 février 2010 ne touche pas la deuxième opération à laquelle le préavis de blâme est associé, mais bel et bien la première opération de titrisation, qui visait, comme nous l'écrivions, à permettre « au CUSM de lever des fonds immédiatement afin de payer le stationnement dès la signature de l'Entente de partenariat, fonds qui seront remboursés à même les revenus du stationnement », peu importe quel soumissionnaire serait choisi par la suite.

.../2



Nous joignons à cette lettre trois documents qui démontrent que c'est bel et bien l'Agence des PPP et son représentant, M. Éric Michaud, qui ont géré cette opération, mais que le Bureau du DE, comme nous le faisons depuis 2005 dans les projets des trois CHU, a servi de canal de communication entre le MSSS et les Autorités gouvernementales, d'une part, et le CUSM, de l'autre, pour que ce dernier obtienne les autorisations requises par la réglementation pour son projet de titrisation.

**Document 1. 2010-02-19, 11 h 30.** Courriel d'Éric Michaud, directeur, Agence des PPP, À Clermont Gignac, qui me fait parvenir « la documentation que nous avons en ce qui concerne le Parking Proposal ». Il s'agit d'une liasse d'une cinquantaine de pages qui contient la documentation échangée entre les parties au sujet de cette opération.

**Document 2. 2010-02-19, 12 h 43.** Courriel d'Éric Michaud, directeur, à Normand Bergeron, PDG de l'Agence des PPP en 2010, à qui il fait parvenir un projet de note aux soumissionnaires concernant le financement alternatif.

**Document 3. 2010-02-23, 15 h 40.** Courriel de François Quintal, directeur des Finances, Bureau du DE, à John Gauvreau, Directeur général de la coordination, du financement, des immobilisations et du budget, qui demande entre autres à ses interlocuteurs du MSSS de prendre connaissance du projet de lettre de Clermont Gignac à Arthur Porter, dans lequel seront spécifiées les attentes du MSSS à l'égard du CUSM pour que le projet de titrisation soit approuvé par le CUSM, compte tenu de ses éventuelles conséquences sur le Budget de l'AN 1 du CUSM, comme le démontrent les ajouts de MM. Gauvreau et Ouellet.

**Document 272PP-2538-4 Lettre de Clermont Gignac à Arthur Porter du 25 février 2010.** Comme je l'ai indiqué, cette lettre énonce les actions que le CUSM doit prendre pour faire approuver son projet de titrisation par les Autorités gouvernementales, le MSSS dans ce contexte.

L'opération de titrisation a bel et bien eu lieu. Comme l'indique François Quintal dans son courriel du 23 février, « les deux soumissionnaires souhaitent intégrer cette alternative à leur proposition de base », ce qui démontre une fois de plus que l'information avait été communiquée de façon équitable aux deux proposants.

Veuillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur exécutif,



Clermont Gignac, ing.

CG/MV

Pièces jointes